



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

95^e séance plénière

Lundi 13 septembre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Expression de sympathie à la suite des récents ouragans

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer toute notre sympathie aux Gouvernements et aux peuples de tous les pays qui ont subi des pertes tragiques en vies humaines et de graves dégâts matériels provoqués par les récents ouragans, et plus particulièrement à ceux des Caraïbes : les Îles Caïmans, Cuba, la Grenade et la Jamaïque. Je voudrais également exprimer l'espoir que la communauté internationale manifesterait sa solidarité et qu'elle répondra, rapidement et généreusement – et je l'y encourage vivement – à toute demande d'aide émanant de ces pays. J'ai moi-même été en contact avec le Secrétaire général, qui est tout aussi préoccupé par la situation dans ces pays.

Je donne à présent la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos paroles de solidarité et de votre appui suite aux dégâts causés par l'ouragan Ivan qui s'est abattu sur la Jamaïque le week-end dernier. Nous avons vécu des moments d'angoisse, mais je dois dire que, dans une certaine mesure, le pire nous a été épargné grâce au changement de cap de l'ouragan, qui a causé moins de dégâts que

nous le craignons. Nous avons été très attristés d'apprendre ce qui était arrivé en Grenade, pays qui, hélas, a été frappé de plein fouet. L'ouragan a tout détruit sur son passage.

En Jamaïque, nous sommes en train de ramasser les décombres. En raison des perturbations dans les communications, nous ne sommes pas encore en mesure de faire le bilan des dégâts. Jusqu'ici, 15 morts ont été signalés, et l'agriculture, l'infrastructure et les habitations du pays ont subi des dégâts considérables. Nous essayons de nous en sortir, et nous recevons déjà de l'aide. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a déjà envoyé une équipe, et nous sommes très reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies pour tout le soin qu'elle met à essayer de nous aider à réparer les dégâts causés. Nous sommes également sensibles aux paroles très aimables de sympathie et de solidarité exprimées par un grand nombre de pays, ainsi qu'à leurs offres d'assistance. Nous leur en sommes reconnaissants. Comme je l'ai déjà dit, Monsieur le Président, nous vous remercions également des paroles que vous même et d'autres avez prononcées aujourd'hui à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de Cuba.

M. Requejo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Au nom de mon gouvernement et du peuple cubain, je tiens à remercier tous ceux qui n'ont cessé, ces derniers jours, de manifester leur solidarité à l'égard de ma

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

délégation, après le passage de l'ouragan Charley il y a exactement un mois de cela, ainsi que face à la menace qui pèse actuellement sur Cuba en raison de l'arrivée imminente ce soir de l'ouragan Ivan. J'informe l'Assemblée qu'à l'heure actuelle, 1,6 million de personnes ont été évacuées à Cuba, pour tenter, avant tout, de sauver des vies humaines.

Je souhaite m'associer à ceux qui ont exprimé leur appui à nos frères des Caraïbes, qui ont traversé une situation vraiment catastrophique, comme cela a été le cas de la Grenade – comme l'a dit l'Ambassadeur de ce pays la semaine dernière – et exprimer notre ferme solidarité au peuple jamaïcain, également touché par l'ouragan Ivan. C'est pourquoi nous souscrivons à l'appel que vous avez lancé, Monsieur le Président, pour que ces pays frères qui ont tant souffert de cette situation reçoivent toute l'aide nécessaire.

Point 56 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (A/58/47)

Projet de décision (A/58/47, par. 30)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur cette question à ses 30e, 31e, 35e et 36e séances plénières, les 14, 16 et 17 octobre 2003.

Je donne à présent la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité (A/58/47) dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui semble bien différent de ceux que cet organe a adoptés par le passé. Cela reflète clairement le fait que, sous votre direction, Monsieur le Président, le Groupe de travail a choisi de ne pas procéder de la même manière mais a plutôt opté pour une nouvelle démarche afin de ne pas laisser le débat s'enliser dans ce qui, par le passé, était généralement considéré

comme une impasse. Le Groupe de travail a ainsi été en mesure de réduire considérablement le temps de ses réunions tout en tenant, dans le même temps, des débats de fond et pointus sur un certain nombre de questions fondamentales dont le Groupe avait auparavant convenu qu'elles étaient d'une importance cruciale pour la réforme du Conseil de sécurité sous tous ses aspects. Le Groupe a également eu des échanges très utiles sur ces questions avec les membres du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, j'ai eu grand plaisir et grand honneur à être votre Vice-Président dans ce Groupe de travail et à travailler sur cette question – tout aussi insoluble que fascinante et importante – aux côtés de l'Ambassadeur de l'Équateur, M. Gallegos, et de votre équipe. Le bon déroulement des travaux du Groupe et les résultats que nous avons devant nous montrent que vous avez été bien avisé de ne pas chercher à réclamer une solution à ce problème complexe au cours de la présente session.

Lorsque nous avons commencé nos consultations sur la réforme du Conseil de sécurité, il est apparu assez rapidement que la plupart des États Membres ne pensaient pas que l'année 2004 serait le bon moment pour concrétiser la tentative de réforme qui occupe l'Assemblée depuis plus de 10 ans. C'est pourquoi, Monsieur le Président, vous avez choisi d'engager le Groupe de travail dans un dialogue constructif dont les résultats pourront utilement contribuer à aider l'Assemblée à parvenir à un accord et à une décision. Votre approche a bénéficié d'un appui généralisé, comme l'ont montré les débats très animés et constructifs au sein du Groupe de travail.

La question de la réforme du Conseil de sécurité a reçu une impulsion considérable depuis que le Groupe de travail a conclu ses travaux, et l'on s'attend beaucoup à ce que l'année 2005 – qui sera riche en conférences et manifestations importantes – soit également une année de la réforme du Conseil de sécurité sous tous ses aspects. Le Liechtenstein appuie avec force une réforme du Conseil de sécurité et estime qu'elle doit porter sur tous les aspects de cette question complexe. On s'accorde généralement à penser que le Conseil doit être plus représentatif et qu'il faut augmenter le nombre de ses membres afin que, à l'avenir, il représente véritablement et de manière crédible la communauté internationale dans son ensemble.

En même temps, nous ne devons pas oublier que les questions relatives à la légitimité du Conseil et à ses responsabilités vis-à-vis de l'ensemble des Membres de l'ONU dépendent en grande partie de mesures autres que celle de l'augmentation du nombre de ses membres uniquement. Le rôle et l'importance du Conseil ont énormément augmenté au cours des 10 ou 15 dernières années, et pour beaucoup d'observateurs, les décisions et les mesures prises par cet organe représentent le travail de toute l'Organisation. C'est pourquoi tous les États – grands ou petits, qu'ils ambitionnent ou non de faire partie du Conseil – ont à ce titre une responsabilité particulière.

J'aimerais, pour terminer, remercier toutes les délégations qui ont participé de manière active et constructive aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée. Je voudrais, en particulier, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir eu foi et confiance en moi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Liechtenstein non seulement de sa déclaration, mais aussi de l'énorme contribution qu'il a apportée en tant que l'un des vice-présidents du Groupe de travail à composition non limitée.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Équateur.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'ONU se prépare à aborder un programme de travail ambitieux en 2005, le même programme qui, on l'espère, guidera les activités de l'Organisation dans un avenir proche et répondra aux défis que lui présentera la communauté internationale. J'estime que l'exercice mené et les efforts réalisés durant la présente session par le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité sont indicatifs de ce qui se passera sans doute pendant la prochaine session et en 2005.

La contribution au contenu du rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité de la cinquante-huitième session (A/58/47) reflète clairement l'impulsion que le Président de l'Assemblée a donnée aux travaux du Groupe. Les résultats ont montré la portée des travaux et la transparence avec laquelle il a dirigé les consultations officielles et officieuses, en dépit des difficultés inhérentes à cette question. Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale de la confiance qu'il a placée en moi en me permettant de

collaborer en tant que Vice-Président et de facilitateur sur cette question.

Ce fut un honneur pour la Mission permanente de l'Équateur de collaborer dans l'effort visant à une représentation meilleure et plus démocratique au Conseil de sécurité. Cette expérience tant personnelle que professionnelle a été fort intéressante, bien qu'il me faille confesser qu'il s'agissait d'une tâche complexe : il était difficile de définir, et surtout de rapprocher, les positions susceptibles de favoriser la réforme du Conseil de sécurité et les questions spécifiques découlant de cette réforme.

Je voudrais également remercier mon collègue, Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein, dont les contributions ont toujours été d'une grande valeur. En outre, je voudrais remercier l'équipe qui vous accompagnait, Monsieur le Président, et qui a été fondamentale pour le succès de cet effort.

L'Équateur est convaincu qu'il est nécessaire de démocratiser davantage le Conseil de sécurité, ce qui lui confèrera une plus grande légitimité. C'est seulement ainsi que nous pourrons réaliser des progrès substantiels sur la voie de la paix et de la sécurité. Le processus de réforme vise essentiellement le Conseil de sécurité, mais il doit s'accompagner d'une réforme de toute l'architecture internationale, de manière à ce que la communauté internationale puisse relever les défis que l'histoire lui a imposés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Équateur de sa contribution au Groupe de travail à composition non limitée en tant que l'un de ses Vice-Présidents.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision figurant au paragraphe 30 du rapport (A/58/47) du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté (décision 58/572).

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer publiquement mes sincères remerciements aux deux Vice-Présidents du Groupe de travail à composition non limitée, l'Ambassadeur Chiriboga, de

l'Équateur, et l'Ambassadeur Wenaweser du Liechtenstein, qui ont si efficacement mené les débats et les négociations complexes du Groupe de travail. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour les remercier sincèrement, et je les invite à les applaudir.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 56 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 154 de l'ordre du jour à la Sixième Commission. Afin que l'Assemblée puisse procéder rapidement à l'examen du projet de résolution publié sous la cote A/58/L.68, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner le point 154 de l'ordre du jour directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je par ailleurs considérer que l'Assemblée est d'accord pour procéder immédiatement à l'examen du point 154 de l'ordre du jour? Je ne vois aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Point 154 de l'ordre du jour (suite)

Cour pénale internationale

Note du Secrétaire général (A/58/874 et Add.1)

Projet de résolution (A/58/L.68)

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant des Pays-Bas, qui va présenter le projet de résolution A/58/L.68.

M. van den Berg (parle en anglais) : Les Pays-Bas, en tant que pays hôte de la Cour pénale internationale (CPI), ont été priés par le Bureau de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la CPI d'élaborer un projet de résolution technique relatif à l'approbation du projet d'accord régissant les

relations entre l'ONU et la CPI. Comme les membres se souviendront, l'Assemblée, dans sa résolution 58/79 du 9 décembre 2003, avait invité le Secrétaire général à prendre les mesures voulues pour conclure un accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale. Un projet négocié d'accord régissant ces relations, dont le texte figure à l'annexe du document A/58/874, a été paraphé le 7 juin à La Haye. Le projet de résolution reconnaît, comme il en avait été suggéré à ma délégation, que la prestation des services, la fourniture des installations, la coopération et tout autre soutien prêté à la CPI n'aurait aucune incidence budgétaire pour l'ONU, puisque les dépenses afférentes seront payées à l'ONU.

Comme le signale l'additif à la note du Secrétaire général (A/58/874/Add.1), le projet d'accord régissant les relations a été approuvé par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome le 7 septembre 2004 à La Haye. L'approbation s'est faite par consensus. Après consultation avec les parties intéressées, ma délégation est convaincue que le projet de résolution reflète les aspirations de l'Assemblée. Nous recommandons donc que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution sans vote, approuvant ainsi le projet d'accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale. Cet acte constituera une mesure concrète en faveur de la promotion de l'état de droit au niveau international.

Le Président (parle en anglais) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/58/L.68.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Chen (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (parle en anglais) : À l'occasion de l'examen du projet de résolution A/58/L.68, j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit au nom du Secrétariat concernant le projet d'accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale (CPI), dont le texte figure en annexe de la note du Secrétaire général (A/58/874). Conformément à l'article 23,

« Le présent Accord devra être approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies et par l'Assemblée conformément à l'article 2 du Statut... L'Accord entrera par la suite en vigueur à la signature. »

Par une résolution datée du 7 septembre 2003, l'Assemblée des États parties a approuvé le projet d'accord régissant les relations. Si l'Assemblée générale approuve le projet d'accord régissant les relations, il sera alors signé par le Secrétaire général et le Président de la Cour pénale internationale. Conformément à ce qui est attesté, l'accord sera signé en deux exemplaires, dans les six langues officielles de l'ONU et de la CPI, les textes anglais et français faisant foi.

Le paragraphe 3 de l'article 4 du projet d'accord énonce que

« Lorsque le Conseil de sécurité examine des questions ayant trait aux activités de la Cour, le Président de la Cour (« le Président ») ou le Procureur de la Cour (« le Procureur ») peuvent, à l'invitation du Conseil, prendre la parole devant celui-ci pour lui prêter assistance à propos de questions relevant de la compétence de la Cour. »

Concernant cette disposition, je signale que le Président ou le Procureur de la Cour peuvent prendre la parole devant le Conseil de sécurité seulement si et quand le Conseil de sécurité l'y invite. Le paragraphe 3 de l'article 4 ne confère pas le droit automatique de prendre la parole devant le Conseil de sécurité et ne modifie en rien le règlement intérieur provisoire du Conseil.

Concernant le statut d'observateur de la Cour pénale internationale à l'Assemblée générale, le paragraphe 2 de l'article 4 du projet d'accord prévoit, entre autres, que « La Cour peut assister et participer aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies en qualité d'observateur. »

Au sujet de cette disposition, je signale que, conformément aux précédents constitués par d'autres accords régissant les relations entre deux organisations, l'Assemblée générale peut, si elle le désire, octroyer un statut d'observateur en approuvant l'accord plutôt qu'en adoptant une résolution portant spécifiquement sur l'octroi du statut d'observateur.

Je voudrais maintenant parler des incidences du projet de résolution A/58/L.68 sur le budget-programme. Aux termes du paragraphe 3 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que toutes les dépenses afférentes à la prestation de service, à la fourniture d'installations, à la coopération et à tout autre soutien prêté à la Cour pénale internationale ou à

l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dont celles découlant de tout arrangement aux termes de l'article 10 de l'Accord, et redevables à l'Organisation des Nations Unies en raison de l'application dudit Accord, lui seront remboursées. Par conséquent, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/58/L.68, aucun crédit supplémentaire ne sera requis, du fait que toutes les dépenses afférentes à la prestation de service, à la fourniture d'installations, à la coopération et à tout autre soutien prêté à la Cour pénale internationale par l'ONU seront remboursables.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Rosand (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : On connaît les raisons pour lesquelles les États-Unis s'opposent au Statut de Rome, dans la version finale qui a été adoptée. J'aimerais aujourd'hui en rappeler les principaux éléments.

Toutefois, je rappellerai en premier lieu que les États-Unis respectent le droit des États à devenir partie au Statut de Rome. Aussi en attendons-nous de même vis-à-vis de notre décision de ne pas devenir partie au Statut de Rome. Nous voudrions également mettre en avant les limites posées par notre législation nationale, en particulier la loi relative à la protection des fonctionnaires américains (*American Service Members' Protection Act*), qui restreint fortement les relations entre les États-Unis et la Cour pénale internationale.

Notre position s'articule autour de trois grands points. Premièrement, les États-Unis craignent que des poursuites soient engagées, pour des motifs politiques, contre des élus, des fonctionnaires et de simples citoyens des États-Unis. Les exemples d'enquêtes ou de procès conduits pour des motifs politiques, en l'absence d'éléments de preuve ou de neutralité de la part du ministère public, sont légion. La structure de la CPI rend possible ce type de procédures inacceptables. Tout ministère public rattaché à une branche politique du pouvoir qui soit démocratiquement responsable est nécessairement tenu de rendre compte de ses actes suivant des principes démocratiques à l'intérieur d'un système équilibré. La CPI n'a pas de telle obligation.

Deuxièmement, la CPI rencontre des difficultés dans les domaines connexes de la compétence et des droits de la défense. Le pouvoir de cette cour internationale est indépendant de tout consentement. Si des États souverains ont le droit de juger des étrangers ayant commis une infraction contre leurs citoyens ou sur leur territoire, les États-Unis n'ont jamais reconnu ce droit aux organisations internationales nées de traité en l'absence de leur consentement ou d'une directive du Conseil de sécurité et de la supervision du Conseil de sécurité. En outre, le Statut de Rome soulève des questions sur les droits de la défense, sans y apporter des réponses satisfaisantes. Parmi ces questions figurent le cumul des handicaps, les définitions des délits et les problèmes posés par les preuves et les témoignages lorsque la Cour doit composer avec différents systèmes juridiques et plusieurs langues.

Enfin, le Statut de Rome affaiblit l'autorité du Conseil de sécurité et s'écarte du système envisagé par les artisans de la Charte des Nations Unies. Par exemple, actuellement, l'Assemblée des États Parties bataille dur pour définir ce qu'est une agression, tâche conférée au Conseil de sécurité par la Charte. La CPI ne fait pas partie du système de la Charte, et l'adoption du projet de résolution A/58/L.68 ne changera rien à cet état de fait. La CPI et l'ONU sont indépendantes l'une de l'autre, résolution d'accord régissant leurs relations. Il ne faut pas que nous perdions de vue l'indépendance de la Cour en appliquant l'Accord.

À cet égard, les États-Unis se réjouissent que le projet de résolution signifie expressément que le système de remboursement établi entre l'ONU et d'autres organisations internationales sera appliqué dans le cas de la Cour. Les États Membres ne seront pas financièrement responsables des dépenses afférentes à la prestation de service, à la fourniture d'installations, à la coopération et à tout autre soutien prêté à des organes non affiliés au système des Nations Unies. Nous espérons que les parties à l'accord respecteront les termes explicites de l'accord, selon lesquels les dépenses afférentes à tout appui qui sera prêté devront être remboursées. Nous espérons également que tout accord conclu entre les deux organes confirmera ce principe.

De plus, nous sommes satisfaits par les assurances selon lesquelles le projet d'accord n'aura pas les conséquences prévues à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui oblige le Secrétariat à prévoir les incidences

budgétaires de tout projet de résolution à l'examen ayant des implications financières. En effet, il est énoncé à l'article 153 que

« L'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînerait des dépenses tant que la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation. » (A/520/Rev.15, p. 32)

Nous sommes sûrs que le Secrétariat n'a pas défini les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme, étant donné que le texte n'est pas accompagné d'une liste des dépenses.

En raison de leurs préoccupations de longue date à l'égard de la CPI, que j'ai exposées en partie aujourd'hui, les États-Unis ne peuvent se joindre au consensus autour du projet de résolution à l'examen. Cela dit, je tiens à renouveler l'adhésion des États-Unis au principe de la responsabilité en cas de crimes de guerre, d'actes de génocide et de crimes contre l'humanité. Les États-Unis sont sans rival lorsqu'il s'agit de demander des comptes à leurs dirigeants et citoyens responsables de tels crimes et lorsqu'il s'agit de prêter leur concours à des tribunaux internationaux créés en bonne et due forme dans le but de réprimer les crimes de guerre, comme les tribunaux de Nuremberg et les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Par conséquent, notre décision de ne pas approuver la CPI traduit non pas notre opposition mais notre adhésion à l'état de droit.

M. Zhang Yishan (Chine) (parle en chinois) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Secrétaire général et son représentant d'avoir finalisé, en partenariat avec le représentant de la Cour pénale internationale, le projet d'accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale, tel que requis par la résolution 58/79. Je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint Chen Jian de ses explications concernant plusieurs questions relatives au projet d'accord.

La Chine a toujours compris la nécessité de créer une Cour pénale internationale indépendante, équitable, efficace et universelle et y a toujours été favorable. Elle attend de la Cour qu'elle joue son rôle d'institution judiciaire internationale importante en

édifiant l'état de droit international. Nous serons heureux de voir la coopération entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies se renforcer une fois l'accord formulé. Toutefois, nous avons le sentiment que l'explication fournie par le Secrétaire général adjoint n'a pas entièrement répondu à nos préoccupations à ce sujet et nous voudrions une fois de plus rappeler les vues de la Chine sur un certain nombre de problèmes qui persistent dans le projet d'accord.

S'agissant des textes originaux de l'accord, la délégation chinoise pense qu'en règle générale, tous les documents officiels de l'Organisation des Nations Unies devraient être distribués simultanément dans les six langues officielles et que les textes dans les six langues devraient jouir du même statut. Puisque le projet d'accord stipule qu'il a été rédigé dans les six langues officielles – arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol – ces textes rédigés dans les différentes langues devraient être traités sur un pied d'égalité et être considérés comme des textes originaux de l'accord.

S'agissant du statut d'observateur de la Cour pénale internationale à l'Assemblée générale, la délégation chinoise pense qu'il appartient à l'Assemblée elle-même d'examiner et de décider si le statut d'observateur doit être octroyé à un pays ou à une organisation intergouvernementale, selon les critères fixés dans la décision 49/426 de l'Assemblée générale. Il n'est pas conforme aux procédures existantes d'octroyer directement par un accord à un pays ou à une organisation intergouvernementale le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

La délégation chinoise estime que si l'Assemblée générale accepte les vues constructives de la Chine, le projet d'accord n'en sera qu'amélioré.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.68, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L/68?

Le projet de résolution A/58/L.68 est adopté (résolution 58/318).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 154 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 12 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/212 du 21 décembre 2001, a demandé au Secrétaire général de suivre les faits nouveaux relatifs à l'application de la résolution sur la base des rapports de l'Organisation mondiale du tourisme, et de lui rendre compte à ce sujet lors de sa cinquante-neuvième session.

Je crois comprendre qu'il serait préférable que l'Assemblée examine le rapport à sa soixantième session.

Puis-je considérer que c'est ce que souhaite l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

i) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen du point 17 i) de l'ordre du jour à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de ce point et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la cinquante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 17 i) de l'ordre

du jour et du point 17 de l'ordre du jour pris dans son ensemble.

Points 30, 31 et 33 de l'ordre du jour

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 30, 31 et 33 à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session. Les membres se souviendront également qu'en application du paragraphe 4 b) de l'annexe de sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale a décidé que les points 30, 31 et 33 de l'ordre du jour resteraient inscrits à l'ordre du jour en vue d'être examinés sur notification d'un État Membre.

Par conséquent, les points 30, 31 et 33 de l'ordre du jour ont été inscrits au projet d'ordre du jour de la cinquante-neuvième session.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen des points 30, 31 et 33 de l'ordre du jour.

Point 57 de l'ordre du jour (*suite*)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière le 19 septembre 2003, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 57 à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 57 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 58 de l'ordre du jour (*suite*)

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 58 à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session. Les membres se souviendront également que l'Assemblée générale, au paragraphe 4 a) de l'annexe à la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, a décidé que le point 58 de l'ordre du jour serait éliminé de l'ordre du jour.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 58 de l'ordre du jour.

Point 123 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 123 à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de ce point à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 123 de l'ordre du jour.

Point 128 de l'ordre du jour

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 128 à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

Les membres se souviendront également qu'à sa 72^e séance plénière, l'Assemblée générale, sur recommandation de la Sixième Commission, a adopté la résolution 58/87.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire ce point au projet d'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 128 à l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 135 à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de ce point à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 135 de l'ordre du jour.

Point 139 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 139 à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de ce point à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 139 de l'ordre du jour.

Points de l'ordre restants pour examen durant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points ci-après de l'ordre du jour, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent pendants pour ce qui est de leur examen par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session : points 10, 11, 18, 25, 28, 37, 38, 40, 44, 49, 50, 55, 59, 60, 83, 94, 117, 120, 122, 124, 125, 133, 156 et 161. Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, à l'exception du point 25, intitulé « Université pour la paix », du point 120, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 », et du point 161, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de ces points à la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Allocution de clôture du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a un an, j'accédais à la fonction de président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, sans illusion quant à l'énormité de la responsabilité y afférente et de la tâche qui m'attendait. À l'époque, l'Assemblée n'était pas dans les meilleures dispositions. L'intervention militaire en Iraq et ce qui a suivi, et la crise de confiance conséquente qui a menacé de détruire l'ONU, pesaient lourdement sur l'Assemblée et à vrai dire, sur l'ensemble de l'Organisation.

Par ailleurs, la situation en Iraq, bien que critique, n'était pas la seule question qui préoccupait l'Assemblée générale. L'Assemblée s'apprêtait à examiner les progrès faits dans la concrétisation des engagements pris en faveur du financement du développement et de la lutte contre la pandémie meurtrière du VIH/sida. Les évaluations réalisées dans ces domaines, ainsi que l'évaluation des progrès accomplis pour faire avancer le programme de développement de l'ONU en général, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, n'ont

guère été encourageantes. Les États Membres envoyaient un message bien clair, à savoir que l'Assemblée générale devait en faire davantage pour mettre en œuvre les mandats définis par la Charte, et que des initiatives ciblées de revitalisation étaient essentielles à ce processus. Il régnait une inquiétude générale, car 10 années s'étaient écoulées sans que l'initiative de réforme du Conseil de sécurité ait abouti à des résultats d'ensemble.

En tant que Président de l'Assemblée, j'ai été, comme les États Membres, déterminé à ne pas nous laisser décourager par cette évolution inquiétante de la situation. J'étais fortement convaincu que la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale serait pragmatique, et que les États Membres collaboreraient avec moi à la réalisation de cet objectif. C'est ce que j'avais déclaré dans mon allocution d'ouverture. Je savais que le réalisme, le pragmatisme, des mesures décisives et une bonne dose d'optimisme étaient nécessaires, et je ne m'arrêtais pas aux défis à relever mais aux possibilités importantes qu'ils donnaient à l'Assemblée d'aider l'ONU à être à la hauteur des idéaux de la Charte. J'ai déclaré que la gestion efficace des travaux de l'Assemblée constituait un engagement clair et était un élément essentiel de la tâche consistant à aider l'ONU à atteindre ses objectifs.

Je crois que l'on peut dire, en toute justice et à juste titre, que les perspectives de l'Assemblée sont manifestement plus positives aujourd'hui. Les États Membres peuvent identifier clairement, dans le cadre des priorités énoncées pour ma présidence – développement, revitalisation et réforme; paix et sécurité – les questions qu'ils estiment être d'une importance cruciale pour l'Assemblée. Je suis flatté de l'honneur que m'ont fait les États Membres en accordant tout leur appui à la présidence et aux dirigeants de Sainte-Lucie, appuyés par les gouvernements de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), pour qu'ils mènent les travaux de l'Assemblée générale. Grâce, dans une large mesure, à la coopération et à l'activisme des Membres, la cinquante-huitième session a à son actif des réalisations remarquables.

Le multilatéralisme a indéniablement étayé ma présidence et a été la base sur laquelle ont été prises des décisions portant sur le large éventail de questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Et c'est ainsi que les choses devraient être, car les problèmes mondiaux pressants, notamment la pauvreté et la faim,

la dette, les pratiques commerciales équitables, le développement durable, les maladies mortelles comme le VIH/sida, la prolifération nucléaire, le terrorisme et le crime organisé ne sont pas des problèmes du Nord ou du Sud, des pays développés ou en développement. Ce sont des défis mondiaux dont la solution exige une coopération multilatérale. C'est pourquoi au cours de la cinquante-huitième session, nous avons accordé aux négociations un rôle central dans la gestion des affaires de l'Assemblée.

Nous avons jugé important que les États Membres aient une vue d'ensemble des débats portant sur des questions pertinentes, afin que l'Assemblée puisse bénéficier des conseils de chefs d'État et de gouvernement et d'autres participants de haut niveau, et afin d'identifier des points de convergence pour faire connaître les résultats des aspects critiques de ses travaux. J'ai donc pris l'initiative de résumer les délibérations du débat général en énonçant précisément les positions des gouvernements à l'égard de l'ensemble des questions; des Objectifs du Millénaire pour le développement à la mondialisation et à la libéralisation des échanges; de la revitalisation de l'Assemblée générale à la réforme du Conseil de sécurité; et de l'Iraq à la situation au Moyen-Orient.

Je suis sensible à l'appui que le Secrétaire général m'a accordé, à moi-même et à l'Assemblée générale, pour mener à bien le travail important que nous réalisons au nom des peuples du monde. Son rapport sur l'activité de l'Organisation permet de poser les bases des travaux de la session. J'ai donc présenté un résumé de ce rapport, ainsi qu'un résumé du rapport du Conseil de sécurité, à l'Assemblée. L'Assemblée avait décidé plus tôt que le rapport du Conseil de sécurité devrait être résumé afin de déterminer s'il y avait des questions que l'Assemblée souhaitait porter à l'attention du Conseil. Je me suis félicité de ce que ma présidence a pris l'initiative de mettre en œuvre cette décision de l'Assemblée. En fait, au cours de ma présidence, nous avons pris l'habitude de résumer les débats, officiels et officieux, et les États Membres ont fait savoir qu'ils appréciaient vivement cette pratique.

La Charte des Nations Unies a confié à l'Organisation un rôle clé dans l'amélioration du niveau de vie des peuples du monde. Conformément à cet idéal, les États Membres ont indiqué clairement que le développement devrait occuper de nouveau une place centrale dans l'ordre du jour de l'Assemblée. Compte tenu des nombreuses difficultés que

connaissent les pays en développement – en particulier dans des domaines critiques tels que l'assistance, les échanges commerciaux et la dette – la question du développement durable a occupé une place considérable pendant la présente session.

Je note avec satisfaction les acquis réalisés par l'Assemblée dans ses initiatives de développement. Quelque 16 chefs d'État et de gouvernement ont participé aux réunions plénières de haut niveau sur le VIH/sida, qui se sont tenues moins d'une semaine après le début de la session. Leur présence a souligné, au plus haut niveau, la détermination des Membres à arrêter et à faire reculer cette menace – une des plus graves – qui pèse sur l'humanité et à atteindre les Objectifs de développement des États, en particulier dans le monde en développement.

Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu également au début de la session, a donné un élan considérable aux initiatives de développement durable. Bien qu'il n'ait pas donné de bons résultats, il a permis de relancer les questions du financement du développement. Dans le contexte du Dialogue de haut niveau, nous avons examiné en détail dans le cadre de débats interactifs, des questions telles que les produits de base, la coopération internationale en matière fiscale et le rôle des entreprises et du secteur privé. Les conclusions servent à inspirer des choix politiques aux niveaux national, régional et international. Elles permettent également de déterminer les partenariats nécessaires pour réaliser les engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002 et dans le cadre d'autres efforts de développement.

La présidence a continué à adopter une approche plus ouverte et plus interactive lors de l'examen par l'Assemblée des questions relatives au développement durable, essentiellement par le biais de consultations, de séances d'information et de tables rondes, notamment dans le cadre du Bureau de l'Assemblée générale. De nombreux pays en développement connaissent dans leur développement certaines des plus grandes difficultés, en particulier face à la mondialisation et à la libéralisation des échanges. Lors des consultations et des séances d'information organisées sous les auspices du Président, nous avons donc été judicieux de choisir des sujets qui préoccupent particulièrement ces pays, et de donner suite aux initiatives clefs, telles que la réunion plénière de haut niveau devant être convoquée en 2005 pour

assurer le suivi de la mise en œuvre des textes issus d'une décennie de sommets et de conférences dans les domaines économique et social.

À cet égard, nous étions honorés par l'acceptation des invitations que nous avons adressées au Président Museveni, de l'Ouganda, pour qu'il aborde la question des matières premières; à Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel d'économie, pour qu'il aborde la question des échanges et du développement; et à Rubens Ricuperro, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour qu'il aborde les questions relatives à la tenue de la onzième session de la CNUCED. Au Bureau, le Secrétaire général adjoint Gambari nous a informés des initiatives visant à promouvoir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En général, les réactions à cet égard et lors de toutes nos séances d'information interactives, notamment sur les thèmes de débat, ont été très positives.

Ma présidence était une présidence soucieuse que l'Assemblée générale se libère des conventions dans cette période difficile qui exige des idées nouvelles, une vision et un esprit novateur. J'ai tout lieu de croire qu'un événement aussi capital que la commémoration du génocide au Rwanda devrait être un élément porteur de changement dans les organes principaux de l'ONU – l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. J'ai été heureux que le Représentant permanent de l'Allemagne, agissant alors en tant que Président du Conseil de sécurité, ait en son propre nom accepté mon invitation de présider avec moi la commémoration. Peut-être qu'à l'avenir la coopération recevra-t-elle la faveur du Conseil de sécurité à l'occasion d'autres événements majeurs.

Des séances d'information informelles sur les questions relatives à la paix et à la sécurité ne sont habituellement pas organisées par l'Assemblée générale. Ma présidence n'a pas jugé que cela constituait un obstacle à la tenue d'une telle séance d'information sur la situation concernant Haïti. Nous étions encouragés par la réaction positive recueillie à la suite de la séance d'information informelle et sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint Prendergrast de son exposé clair et convaincant à cette occasion.

Également dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'Assemblée générale a joué, par quatre fois,

le rôle prévu pour elle dans la résolution « L'union pour le maintien de la paix » en convoquant de nouveau la session extraordinaire d'urgence sur la Palestine lorsqu'un veto d'un membre permanent du Conseil de sécurité a empêché le Conseil de sécurité d'agir.

Dans les préoccupations graves exprimées à plusieurs reprises selon lesquelles l'Assemblée générale étouffait par manque d'oxygène au lendemain de l'action militaire en Iraq et du fait que l'attention de la communauté mondiale était fixée sur le Conseil de sécurité, ma présidence a perçu une disposition véritable des États Membres à agir s'agissant de la revitalisation de l'Assemblée générale. Ceci a imprimé un élan à notre initiative qui visait à prendre des mesures spécifiques et concrètes pour faciliter le processus de revitalisation. Cette question a été beaucoup plus complexe qu'elle ne le paraissait à première vue.

Ma présidence a fait l'objet de nombreux éloges pour ses réalisations en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. J'accepte ces aimables compliments au nom de tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour l'adoption par consensus des deux résolutions – 58/126 et 58/316 – reconnues comme étant les mesures les plus ambitieuses que l'Assemblée ait prises depuis plus de 10 ans. Le principe directeur de ces résolutions est clair : l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale doivent être renforcés et ses méthodes de travail doivent être améliorées.

Les résultats de cette initiative se manifestent déjà dans le fait que le Président élu dispose d'un bureau de transition et d'un personnel affecté à ses services. Le Président est doté d'une marge de manœuvre lui permettant de proposer des questions sur lesquelles des décisions peuvent être prises par l'Assemblée générale et d'organiser des débats plus interactifs – une occasion importante de jouer un rôle de premier plan sur les questions thématiques inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Bien qu'il faille redoubler d'effort pour institutionnaliser ce processus, le Président du Conseil de sécurité tient à présent informé le Président de l'Assemblée générale des travaux du Conseil. Deux réunions entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social se sont déjà tenues. Le renforcement constant de

ce mécanisme, qui offre un intérêt en tant que moyen facilitant une coopération, une coordination et une complémentarité accrues dans les travaux des trois organes, apportera une contribution substantielle aux efforts déployés au sein des Nations Unies pour une plus grande cohérence.

En encourageant l'initiative de revitalisation, nous n'avons pas reculé devant les questions difficiles : l'ordre du jour de l'Assemblée qui compte plus de 333 questions, le large volume de sa documentation et le nombre important des résolutions adoptées. Des mesures ont déjà été prises pour rendre l'ordre du jour plus accessible et plus compréhensible en l'articulant autour de thèmes généraux fondés sur le plan à moyen terme des Nations Unies. Une plus grande rationalisation de l'ordre du jour a également été mise en train, en particulier pour ce qui est de l'ordre du jour de la plénière. Les résolutions concernant la revitalisation indiquent également la voie à suivre s'agissant des documents – et des résolutions – qui devraient, selon l'Assemblée, être plus concis et plus ciblés.

Nos efforts de revitalisation ont permis à l'Assemblée d'exploiter au mieux les autres mécanismes des Nations Unies, y compris le Bureau. La réforme du Bureau est indispensable dans le cadre de l'effort de revitalisation. Il ne fait aucun doute que ce processus est bien avancé. Le Bureau qui se réunit en session officieuse, a été le lieu de débat concernant la plupart des rapports relatifs à la revitalisation, et ses conclusions ont été incorporées dans les résolutions concernant la revitalisation. Dans la poursuite de l'examen de la réforme du Bureau par les États Membres, j'espère qu'ils étudieront dans quelle mesure celui-ci fournira un appui accru aux travaux de l'Assemblée.

Ma présidence a fait preuve de diligence en concevant un cadre efficace permettant de soutenir l'élan de la revitalisation de l'Assemblée générale. La proposition de convoquer l'Assemblée générale en deux périodes de fond pendant la session est l'une des questions auxquelles un débat sera consacré dans ce cadre pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. D'un bout à l'autre, nos propositions et nos attentes ont conservé leur pragmatisme et leur réalisme. Toutefois, il est clair que si nous voulons vraiment progresser sur la voie de la revitalisation – et nous le devons – une confiance accrue sera nécessaire de la part de toutes les parties

pour que les questions qui revêtent de l'importance pour certains pays ne soient pas reléguées au second plan au bénéfice des questions intéressant les pays les plus puissants et les plus influents, et tout cela au nom de la revitalisation. Les efforts doivent également se poursuivre pour veiller à ce que l'Assemblée générale soit en mesure de mieux réagir face aux événements immédiats, tels que la situation en Iraq et concernant Haïti.

En dépit du scepticisme, des complexités et des ambiguïtés entourant la réforme du Conseil de sécurité, ma présidence a répondu à la volonté véritable, quoique mesurée, d'aller de l'avant, que nous avons perçue chez la plupart des États Membres. Nous sommes fermement convaincus que d'autres moyens favorisant la tenue de débats véritables sur la réforme du Conseil valent la peine d'être étudiés pour sortir cette question de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis 10 ans. De ce fait, le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité a tenu des débats francs et ouverts sur nos initiatives pour examiner séparément les six questions importantes relatives à la réforme du Conseil de sécurité, notamment l'emploi du veto.

Mais nos débats aussi profonds soient-ils peuvent-ils déboucher sur des mesures de réforme du Conseil de sécurité? Est-il possible de faire davantage pour restructurer le Conseil, pour garantir qu'à chaque fois que le signal d'alarme est tiré, l'Organisation s'empresse d'intervenir pour amener la paix et la sécurité dans un pays ou une région en proie au conflit et à la guerre? D'aucuns pensent avec grand optimisme qu'un coup d'accélérateur pourra être donné aux efforts déployés par le Groupe de travail à composition non limitée pour réformer le Conseil de sécurité au moment où le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, mis en place par le Secrétaire général, présentera son rapport en décembre 2004.

Vu les compétences et l'expérience des membres du Groupe, il ne fait aucun doute que son rapport sera de qualité. Cela dit, ce qui est réaliste et faisable ne dépend pas des rapports mais de la suite qui leur est donnée par les États Membres. Il est primordial que l'Assemblée statue sur la réforme du Conseil de sécurité, soit sur la base des recommandations faites dans le rapport soit en prenant ses propres décisions. Sinon, la réforme continuera de nous échapper. Je reste fermement convaincu qu'il est possible de réformer le

Conseil de sécurité, mais que des compromis sont essentiels. Je pense que l'on a vu un compromis poindre au sein du Groupe de travail à composition non limitée. Peut-il en résulter une réforme éclatante du Conseil de sécurité? La réponse à ces questions repose entre vos mains à vous, les États Membres.

J'en viens à présent à la coopération avec le Secrétariat. Les efforts portant sur la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité restent essentiellement concentrés à l'intérieur des organes intergouvernementaux et entre eux. Mon expérience à la présidence m'a appris qu'il serait important, au stade actuel des choses, d'examiner les relations entre le Secrétariat et l'Assemblée générale, y compris le Bureau du Président. J'encourage les États Membres eux-mêmes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU, à réfléchir au degré de priorité à accorder à un soutien au Bureau du Président.

La faible couverture médiatique des travaux de l'Assemblée générale et les connaissances réduites de ses activités en général au sein du public restent préoccupantes. Ma présidence s'est tout spécialement employée à promouvoir l'Assemblée générale et, partant, l'ONU. Nous avons veillé, avec l'initiative de revitalisation, à ce que le Département de l'information mette au point une stratégie pour attirer l'attention du public sur les activités de l'Assemblée.

Nous avons également saisi la moindre occasion qui s'offrait à nous pour faire connaître les activités de l'Assemblée et de l'ONU, en général, qui est la première organisation multilatérale dans le monde. Nous l'avons fait lors de nos visites officielles dans des États Membres et de notre participation aux grandes rencontres internationales, telles que la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI), qui s'est tenue en juin de cette année au Brésil, et la réunion interrégionale qui s'est tenue à Nassau en janvier 2004 dans le cadre des préparatifs de la réunion internationale prévue en 2005 afin de faire le point sur la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous l'avons fait aussi à l'occasion des réunions d'autres organisations internationales, comme l'Organisation des États américains et le Commonwealth, au sein des institutions académiques ou autres et des enceintes parlementaires ainsi qu'en nouant des relations précieuses avec la société civile, à

savoir les organisations non gouvernementales, les entreprises et le secteur privé.

Ma présidence s'est évertuée à faire participer le plus grand nombre possible d'États Membres aux travaux de la cinquante-huitième session. Je voudrais ici remercier les représentants permanents qui ont aimablement accepté de servir de facilitateurs autour d'un large éventail de questions : la revitalisation de l'Assemblée générale, la réforme du Conseil de sécurité, les affaires humanitaires, la prochaine séance plénière de haut niveau de 2005, le VIH/sida, les enfants et l'octroi du statut d'observateur à l'ONU. Au nom des États Membres et en mon nom propre, je remercie les facilitateurs de leur coopération avec la présidence et l'Assemblée ainsi que des services exceptionnels qu'ils nous ont rendus.

J'en profite aussi pour remercier de leur excellente coopération le Secrétaire général adjoint Chen et, surtout, l'équipe de Mme Peggy Kelley au sein de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Cette équipe nous a assistés dans nos efforts s'agissant de piloter les travaux de l'Assemblée générale et de les gérer avec efficacité. Je les félicite de leur travail exemplaire.

En élisant pour me succéder S. E. M. Jean Ping, Ministre d'État chargé des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie de la République gabonaise, l'Assemblée générale a pour la troisième fois élu son président trois mois avant l'ouverture de la session. Il était prioritaire pour ma présidence d'assurer une transition en douceur et harmonieuse prévue par l'Assemblée générale entre les présidences. Le Président Ping et moi-même nous sommes rencontrés pour un échange de vues sur la présidence. Mon Cabinet a communiqué un très grand nombre d'informations à son équipe. Avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, nous avons élaboré des notes d'information dans lesquelles sont indiquées les responsabilités spécifiques qui incomberont au Président

de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session en raison des instructions émanant de l'Assemblée générale. Nous avons été là pour apporter notre concours tout au long de la période de transition.

Alors que je m'appête à clore la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, je sais que les résultats accomplis par l'Assemblée ne se jaugent pas à l'aune des succès d'une seule session. Rester en phase avec les idéaux de la Charte des Nations Unies exige un effort ininterrompu. Je suis conforté de quitter l'Assemblée générale sur une note plus positive. Ce que nous avons accompli au cours de la cinquante-huitième session montre ce dont nous sommes capables dès lors que nous travaillons main dans la main, dans un esprit de coopération ainsi dans un but clair et assorti d'une volonté politique.

États Membres de l'Assemblée, je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée. Je vous remercie de votre coopération et de votre bonté. Je vous félicite des efforts et des grands résultats de l'Assemblée. Plus que tout, je vous remercie de vos efforts au nom de tous les peuples du monde. Maintenant que j'ai amené le navire à bon port, je donne la barre au nouveau capitaine. Et je prends la liberté d'ajouter : « Il en est ainsi décidé. »

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Nous arrivons maintenant à la fin de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Clôture de la cinquante-huitième session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare close la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et invite chacun d'entre nous à applaudir.

La séance est levée à 16 h 40.